



HAL
open science

Violences conjugales, analyse du lien violent à l'épreuve du confinement

Élise Pelladeau, Jean-Baptiste Marchand, Pierre Styblinski, Katia Mouillot, Valérie Jadot, Marjorie Roques

► **To cite this version:**

Élise Pelladeau, Jean-Baptiste Marchand, Pierre Styblinski, Katia Mouillot, Valérie Jadot, et al.. Violences conjugales, analyse du lien violent à l'épreuve du confinement. *Annales Médico-Psychologiques, Revue Psychiatrique*, 2022, 180 (5), pp.442-446. <10.1016/j.amp.2022.02.016>. <hal-03776516>

HAL Id: hal-03776516

<https://hal.science/hal-03776516v1>

Submitted on 18 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Violences conjugales, analyse du lien violent à l'épreuve du confinement

Elise Pelladeau, Jean-Baptiste Marchand,
Pierre Styblinski, Katia Mouillot, Valérie Jadot, Marjorie Roques

1. Introduction théorique

La question des violences conjugales convoque au premier plan la dynamique du lien violent entre l'auteur et la victime, et nécessite de comprendre l'économie psychique du couple comme son retentissement sur le fonctionnement familial. Les violences conjugales, comme signe d'une entrave psychique, peuvent de façon absolument contre-intuitive trouver un rôle illusoirement salvateur dans l'économie familiale – non sans écueil – à l'émergence d'angoisses de séparation, voire d'éclatement de la cellule familiale [10]. À la lumière des mouvements relationnels entre l'enfant et l'objet primaire, l'étude de la psychologie du couple nous indique qu'un processus de désidérialisation marqué par le déclin de la « lune de miel » des premiers temps d'une relation est un passage nécessaire. Cela arguerait en faveur d'une réduction des clivages, et permettrait un accès à l'ambivalence¹. Or, cette étape paraît particulièrement défailante chez les couples dits « violents ». La genèse de la violence dans le lien est plurifactorielle. Il va sans dire que les modalités relationnelles s'inscrivent dans la continuité du climat, parfois insécure, qui a baigné le sujet depuis sa plus jeune enfance. Les entorses à la sécurité de la relation, voire les traumatismes subis, peuvent influencer la manière dont le sujet choisira son conjoint et/ou investira la relation de couple. À ce titre, les travaux de Metz, Calmet et Thevenot [7] soulignent la manière dont une modalité relationnelle violente peut être vécue comme une façon de résoudre dans le couple ce qui n'a pas trouvé d'issue dans la famille.

La violence, telle qu'elle peut apparaître dans le lien conjugal, trouve plusieurs expressions : psychologique, sexuelle et physique. Elle peut être intentionnelle, incontrôlée ou asymétrique. Auquel cas, comme le souligne Jaspard [5], elle est toujours symptomatique d'un comportement de « domination et d'emprise sur l'autre ». De ce fait, la question du lien auteur-victime est éminemment centrale pour comprendre les rouages et les effets des violences conjugales. En effet, les conséquences traumatiques sont potentiellement multiples, entre peur, sidération, chute dépressive et tendances addictives, suscitant des vécus de soumission, honte, culpabilité, voire atteignant de façon constante et grave l'intégrité psychique des victimes [11]. Ainsi, le concept de « relation d'emprise » est repris par nombre d'auteurs pour reprendre l'idée de contrainte, de force et de puissance, appuyant sur l'asymétrie de ces relations de couples. Pour Ferrant [3], l'emprise renvoie à l'idée d'une domination intellectuelle, affective et physique. La relation d'emprise est notamment travaillée par Dorey [1], [2] qui l'envisage justement dans le cadre de la relation d'emprise définie comme « une atteinte portée à l'autre en tant que sujet désirant qui comme tel est caractérisé par sa singularité, sa spécificité propre » [2, p. 1427]. Ce qui échappe par nature à toute saisie possible devient objet de l'emprise. C'est justement à l'emprise, et plus précisément à la relation d'emprise, que nous souhaitons nous intéresser ici. Nous avons déjà étudié ces manifestations dans le lien conjugal violent [9], entre expression de sadisme, emprise et « folie d'emprise », pour reprendre les termes de Gillibert [4], afin de décrire le plus finement possible la place de la victime dans l'économie psychique de son agresseur. En effet, nous avons décrit la manière dont une première expression sadique visant directement la souffrance de l'autre s'évaporerait à la disparition subjective de ce dernier (quand l'autre s'absente psychologiquement pour ne plus souffrir). La disparition subjective de

l'autre priverait le sujet de son emprise première, et par accumulation de la force destructrice, l'amènerait alors vers une « folie d'emprise » qui n'aurait plus aucune limite. Ces points de bascule dans le lien conjugal violent nous semblent être des moments essentiels à la compréhension de l'emballement de la force destructrice. Étudier avec précision ces mouvements à la lumière du confinement et de ses retentissements nous semble être un enjeu essentiel à la compréhension de ce que peut induire l'enfermement.

Les conséquences psychopathologiques produites par cette situation inédite ont été récemment étudiées [6] et les premières tendances arguent notamment en faveur d'une majoration de l'expression des violences conjugales. En effet, en France, selon les indicateurs donnés par le ministère de l'Intérieur, une augmentation de 9 % des faits de violences conjugales est à déplorer. Durant le premier confinement lié à la pandémie de COVID-19, « les dispositifs de signalement des VPI/VIF préexistants ont été renforcés, de nouveaux ont été créés et ont enregistré une augmentation des signalements de 32 % dès le début du confinement, avec des disparités régionales » [8].

2. Contexte de notre recherche

Il s'agit maintenant de présenter les premiers résultats d'une recherche action pluridisciplinaire au carrefour de la psychologie, de l'histoire, de la sociologie, de la psychiatrie² se situant à l'interface des partenaires sociaux et de terrain³. Cette recherche envisage le retentissement du confinement et de l'enfermement sur les violences intrafamiliales et conjugales. Il s'agit ici d'évaluer, de prendre en charge et prévenir les violences intrafamiliales en situation de confinement, et à plus long terme, d'améliorer la prise en charge des auteurs et des victimes (hommes et femmes). Pour ce faire, son armature est construite sur trois niveaux en interaction. Le niveau 1 envisage la notion de confinement et son actualité dans une perspective historique. Le niveau 2 interroge les effets du confinement sur les liens de couple et les violences de genre dans une perspective psychologique et sociologique. Le niveau 3 favorise les dispositifs de prévention et de prise en charge des violences intrafamiliales. Il est directement porté par les partenaires sociaux et de terrain.

3. Problématique et Méthodologie

Notre projet vise à repérer des indices spécifiques aux effets du confinement – qui auront été étudiés au premier niveau de la recherche – dans une perspective historique pour comprendre ce qu'il induit sur la dynamique de couple. Ce travail nous permettra de contextualiser notre objet d'étude, pour décrire ensuite les caractéristiques du lien conjugal violent en situation de confinement⁴. Plus précisément, c'est à l'analyse des effets du vécu d'enfermement que nous nous intéressons à la lecture des données des questionnaires et entretiens. Nous posons l'hypothèse que la situation de confinement, en tarissant les relations sociales, entrainerait un effet de loupe sur les mouvements affectifs au sein du couple, précipitant et/ou majorant les mouvements d'emprise et leurs manifestations violentes (physiques ou psychiques). Pour mener ces investigations cette fois-ci au niveau psychologique, nous déployons deux volets méthodologiques en parallèle, sur deux échantillons différents de population, à chaque fois : victimes et auteurs:

- Une première investigation s'effectue en population dite « générale »: Des questionnaires à destination des auteurs et des victimes sont accessibles sur Internet et diffusés à grande échelle sur les réseaux sociaux via le logiciel d'enquête et de sondage

Limesurvey5. Ils explorent la qualité du lien conjugal en situation de confinement, et ses potentielles dérives violentes. Deux types de questionnaires sont proposés : certains sont à destination des auteurs de violences, d'autres s'adressent aux victimes, mais rien n'empêche un individu de remplir les deux types de questionnaire en fonction de la façon dont il se considère et la manière dont il vit la situation;

- En parallèle, il est question d'investiguer les causes et effets de violences déjà coutumières, et la manière dont le confinement a pu les exacerber. Ce deuxième sous-volet fait l'objet d'une investigation plus approfondie via une méthodologie clinique qualitative visant à rencontrer des auteurs et des victimes de violences perpétrées et subies pendant la période de confinement. Il s'agit de leur proposer des entretiens semi-directifs qui feront l'objet d'une analyse thématique [12] et d'une lecture approfondie de leur retranscription.

4. Résultats préliminaires

4.1. Point sur l'analyse des questionnaires

Les questionnaires à destination des auteurs et des victimes ont été respectivement construits en miroir l'un de l'autre. Comme précisé précédemment, ils sont accessibles sur Internet, particulièrement sur les réseaux sociaux et sont respectivement identifiables en fonction du public cible. Les sujets peuvent répondre aux « questionnaires à destination des auteurs », et/ou aux « questionnaires à destination des victimes ». Nombre de questions sont semblables entre les deux types de questionnaires, sauf quand il s'agit d'investiguer le plus qualitativement possible les caractéristiques du « vécu d'auteur » ou du « vécu de victime » de violences. Étaient abordés la nature des violences physiques/verbales, les antécédents de violences éventuels, l'effet accélérateur du confinement sur les violences, les ressources identifiées par le sujet pour sortir de ce cercle des violences.

4.1.1. Sur les questionnaires à destination des victimes

À ce jour, 110 questionnaires ont été remplis, mais peu le sont entièrement, ce qui questionne sur les motifs qui conduisent aux désistements dans le processus de réponse. La plupart des arrêts (38) se situent au moment de l'évaluation subjective du danger. Cependant, cette question permet d'ouvrir sur des perspectives intéressantes dans ce qu'elles révèlent de la crainte des explosions de colère du conjoint ou de l'ex-conjoint, avec des impressions d'enfermement antérieures à 2020, qui auraient été exacerbées par les confinements.

La peur porte systématiquement sur des violences d'ordre psychologique ou physique. Quand des violences physiques et/ou psychologiques sont identifiées par le sujet, toutes sont décrites : soit exacerbées par l'accentuation de leur intensité et de leur fréquence pendant le confinement, soit subjectivement plus difficiles à supporter en raison du manque de recours et à des ressources extérieures susceptibles d'enrayer le processus. La peur et le repli sont les deux invariants qui ressortent des questionnaires remplis par les victimes, brouillant le repérage et/ou l'utilisation de leviers susceptibles de juguler la violence.

4.1.2. Sur les questionnaires à destination des auteurs

Nous ne disposons, à ce jour, que d'une petite trentaine de questionnaires à destination des auteurs, ce qui questionne sur les raisons qui freinent l'investissement de ces supports. Par

ailleurs, il est important de rappeler que les personnes répondant aux questionnaires proposés en ligne s'auto-désignent « auteur.rice » ou « victime ». Si cette autodésignation participe directement au recrutement de la population, et nous renseigne sur la manière dont un sujet se définit subjectivement auteur.rice ou victime de violences conjugales, il est à noter que les personnes s'étant autodésignées auteur de violences conjugales présentent des profils qui se rapprochent de ceux recensés dans les questionnaires à destination des victimes. Cela questionne évidemment les processus identificatoires en jeu et les positionnements subjectifs des deux membres du couple violent. Ces répondants sont quasiment exclusivement des femmes, de tous les âges (entre 16 et 70 ans), de tous les niveaux d'étude. La surreprésentation des femmes questionne de potentiels biais dans les circuits et principes de diffusion du questionnaire qui atteignent un public plus féminin. Ces éléments seront évidemment à prendre en compte au moment de l'analyse complète des résultats définitifs de cette recherche. À titre d'exemple, à la question : « Durant au moins une des périodes de confinement, vous êtes-vous senti(e) en situation de commettre des actes violents ? », Émilie, une femme, âgée de 34 ans, explique avoir commis des actes de violence morale et physique envers son partenaire. Elle dit avoir déjà connu des situations de violences commises et subies dans ses précédents couples. Elle déclare également que son partenaire a été violent verbalement envers elle. Elle rationalise et dit de sa violence qu'elle est réactionnelle au comportement de son partenaire. Elle évoque des incompréhensions, niant par là même le caractère violent des interactions, en dépit de descriptions précises qu'elle en fait. Émilie peut également dire que les confinements n'auraient pas eu d'impact sur les violences au sein du couple. Cependant, elle déclare avoir consommé davantage de substances qui l'auraient désinhibée et conduite à acter la colère qu'elle dit avoir pourtant l'habitude de contenir.

Ces paradoxes soulignent évidemment les aménagements défensifs sollicités par le contenu du questionnaire en lui-même. En effet, certains sujets déclarent ne pas avoir commis d'acte de violence ni s'être sentis en situation de commettre des actes violents. Parmi ceux-ci, pourtant, plusieurs répondantes dénoncent des violences du conjoint ou de l'ex-conjoint (verbales, physiques, sexuelles sur elle ou sur leurs enfants). Toutefois, si toutes nient tout acte de violence commis, la réalité paraît toutefois plus nuancée : il semblerait que dans trois situations, des faits de violences (physique, contrôle, surveillance) aient été commis. Ils ne semblent pas conscientisés ou assumés comme tels : il s'agit, selon les répondants, de faits de violence pour se protéger face à un conjoint violent. Tout cela interroge sur la façon dont est perçu, conscientisé et assumé le « fait de violence », il éclaire également sur la circularité du processus violent dans lequel chacun des conjoints légitime sa propre violence par une défense face à l'attitude de l'autre (harcèlement, persécution, menace, maltraitance, etc.), cette dernière alimentant elle-même le processus violent. Si la plupart des répondants réfutent l'idée d'un retentissement du confinement sur l'équilibre de leur couple (voire sur l'émergence de potentialités violentes), ces éléments contrastent avec le grand nombre de séparations post-confinement. Ainsi, soulignons que parmi des personnes qui se déclarent spontanément non violentes voire victimes, certaines ont toutefois, selon les critères de définition évoqués précédemment, commis des actes de violence. Or, ces actes ayant été commis pour se défendre, en réaction, ils ne semblent pas être reconnus spontanément comme des faits de violence.

4.2. Analyse thématique des entretiens auprès d'auteurs/autrices et de victimes de violences conjugales

Nous allons maintenant décrire les premières grandes tendances relevées au cours des entretiens semi-directifs menés auprès d'auteurs et de victimes de violences conjugales.

4.2.1. Rencontre avec les auteurs de violences conjugales

Douze auteurs de violences conjugales ont été rencontrés pour des entretiens semi-directifs. Les thèmes abordés reprenaient ceux des questionnaires diffusés sur les réseaux sociaux. Les auteurs rencontrés étaient tous des hommes. Nous n'avons rencontré aucune femme faisant l'objet de poursuites à cet égard pendant notre immersion sur le terrain. Tous faisaient l'objet de mesures judiciaires au moment de la rencontre (qu'ils soient en milieu ouvert ou en maison d'arrêt). Les méthodes d'échantillonnage et de choix de population nous ont conduits à ne sélectionner que des auteurs de violences conjugales dont les faits reprochés étaient datés aux périodes de confinement (principalement le premier confinement)⁶. Si les analyses sont toujours en cours, plusieurs éléments sont à noter :

- Les violences conjugales exercées au moment du confinement étaient le plus souvent préexistantes (parfois sur des modalités psychologiques, parfois sur les deux versants : physiques et psychologiques, parfois sur des modalités relationnelles plus tacites), avant le confinement ;
- L'enfermement aurait précipité les violences au sein du couple et de la famille. Les sujets décrivent un insupportable « vase clos », un « manque de ressources », qui empêchaient de sortir de la maison comme du cercle vicieux violent dont ils pouvaient se sentir prisonniers au quotidien. Certains décrivent des sensations de « double enfermement » : objectif, et subjectif ;
- Si des défenses psychiques en faveur de certaines minimisations ponctuent certains discours, globalement les violences sont reconnues ;
- Le lien violent semble exacerbé dans ses retentissements : via une escalade qui est d'abord verbale, avant de devenir physique ;
- L'emprise dans la relation et la tentative de maîtrise de l'autre sont, semblerait-il, à lire sous l'angle d'un contrebalancement du vécu de passivité lié au fait de se sentir « enfermé », assujéti à des contraintes spatiales imposées ;
- Les ressources pour sortir de ce cercle violent et du processus de contrainte ne semblent pas pouvoir être mobilisées, comme si l'enfermement supprimait toute possibilité de se saisir des leviers susceptibles d'enrayer le processus violent.

4.3. Sur les entretiens avec les victimes

À ce jour, les entretiens ne font que débuter. Trois victimes ont été rencontrées. Les trois victimes (deux femmes, un homme) rencontrées ont subi des violences psychologiques sans violence physique. Toutes décrivent une exacerbation de ces contraintes et violences psychologiques au moment du confinement, qui correspondraient à leur vécu d'enfermement quotidien. Le vécu d'impuissance y était ressenti à son paroxysme. Les marques de l'emprise de l'auteur de violences sur la victime se lisent à plusieurs niveaux : dans l'exacerbation des tentatives de contrôle matériel sur le quotidien du sujet (contrôle des sorties, ordinateur, fouille et/ou confiscation du téléphone portable), dans l'escalade de remarques disqualifiantes au quotidien (physiques, entretien de la maison, qualités morales...), escalade qui était décrite par les trois victimes comme étant d'autant plus difficile à vivre qu'aucune ressource extérieure ne

venait faire point de butée ou relativiser la portée des remarques prononcées. Par ailleurs, notons que deux des trois victimes avaient déjà connu des antécédents de violences conjugales avant d'être en couple avec le présent conjoint. Deux des trois victimes décrivent avec précision leur vécu d'impuissance pendant ces mois de confinement, avec une impossibilité de demander de l'aide, malgré la connaissance de structures ou de numéros d'appel susceptibles de leur porter secours. Ces éléments renvoient à la manière dont elles se sentaient paralysées au sein même de leur propre foyer. L'enrayement de la sortie du processus violent semble, pour elles, se situer à un niveau subjectif.

5. Conclusion et perspectives

Ainsi, si le retentissement du confinement sur les violences conjugales nous semble être une variable essentielle à comprendre pour tenter d'améliorer la prise en charge des auteurs et des victimes de violences conjugales, c'est plus précisément l'effet de l'enfermement sur le lien d'emprise qu'il nous semble maintenant essentiel de considérer en détail. En raison de l'assujettissement lié à la privation de liberté, la relation asymétrique dominant/dominé dans le huis clos familial a été exacerbée. L'emprise comme modalité défensive contre un vécu d'impuissance (chez l'auteur), contre des angoisses de séparation, et peut-être plus spécifiquement dans le cadre de la crise pandémique, contre des angoisses de mort qui émergent à l'occasion du retour du refoulé entretiendrait, en retour, l'impuissance de la victime, dans un jeu identificatoire complexe, à savoir celle de la dynamique du lien violent. Finalement, le confinement ne serait-il pas un analyseur des violences conjugales, révélant des constantes retrouvées chez les couples violents que la crise pandémique aurait exacerbées, accélérées, voire intensifiées ? Au-delà des constantes dégagées grâce à nos données préliminaires, nous espérons, dans un deuxième temps, extraire des caractéristiques spécifiques aux violences réactionnelles, en contrepoint des violences « structurelles ».

6. Discussion avec l'auditoire

M. Alain Blanchet : Quel est le sens que vous donnez au terme « défensif » pour caractériser le comportement de l'agresseur dans les situations de violences conjugales ?

Réponse de la communicante : J'utilise le terme « défensif » d'un point de vue de l'économie psychique du sujet. À savoir que l'emprise et/ou les manifestations violentes seraient à lire comme une défense contre des angoisses, ou des affects qui seraient intolérables pour le sujet.

Références

- [1] R. Dorey La relation d'emprise *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 24 (1981), pp. 117-140
- [2] R. Dorey Le désir d'emprise *Revue Française de Psychanalyse*, 156 (1992), pp. 1423-1432
- [3] A. Ferrant Emprise et lien tyrannique *Connexions*, 95 (2011), pp. 15-27

Pelladeau, E., Marchand, J.-B., Styblinski, P., Mouillot, K., Jadot, V., Roques, M. (2022). Violences conjugales, analyse du lien violent à l'épreuve du confinement. *Annales Médico-psychologiques*, 180(5), 442-446.
<https://doi.org/10.1016/j.amp.2022.02.016>

- [4] J. Gillibert De l'objet pulsionnel de la pulsion d'emprise *Revue Française de psychanalyse*, 46 (1982), pp. 1211-1243
- [5] M. Jaspard Les violences contre les femmes La Découverte, Paris (2005)
- [6] A. Mengin, M.C. Allé, J. Rolling, F. Ligier, C. Schroder, L. Lalanne, et al. Conséquences psychopathologiques du confinement *L'Encéphale*, 46 (2020), pp. 46-52
- [7] C. Metz, J. Calmet, A. Thevenot Women subjected to domestic violence: the impossibility of separation *Psychoanal Psychol*, 36 (2019), pp. 36-43
- [8] Mussa, Pradier, Maccagnan, Delotte, (2021).
- [9] E. Pelladeau Sadisme, emprise et destins libidinaux dans le lien conjugal violent *Revue Française de Psychanalyse* (2022)
- [10] D. Pilorge Introduction *Le Divan familial*, 31 (2013), pp. 7-11
- [11] M. Salmona Le changement dans les psychothérapies des femmes victimes de violences conjugales R. Coutanceau, J. Smith (Eds.), *Psychothérapie et éducation: La question du changement*, Dunod, Paris (2015)
- [12] V. Braun, V. Clarke Using thematic analysis in psychology *Qual Res Psychol*, 3 (2006), pp. 77-101